

DEPARTEMENT DE L'EURE  
ARRONDISSEMENT DE BERNAY  
**COMMUNE DE SAINT ETIENNE L'ALLIER**

Envoyé en préfecture le 25/07/2023  
Reçu en préfecture le 25/07/2023  
Publié le  
ID : 027-212705388-20230725-2023\_07\_25-AI



**ARRETE TEMPORAIRE**  
**Rue Criblerie, Rue Ecurolerie, Place Fretey, Rue Parfondins**

Monsieur le Maire de Saint Etienne l'Allier (Eure),

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 3221.4,

Vu le Code de la Route et notamment les articles R 411-25 et R 411-8,

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, livre 1, quatrième partie, signalisation de prescription et livre 1, huitième partie, signalisation temporaire,

Vu la demande du Groupe Alquenry qui effectue les travaux suivants : Remplacement pour le compte d'Orange d'appuis téléphoniques jugés dangereux.

ARRETE

Article 1<sup>er</sup> : À compter du 7 août 2023 et jusqu'à la fin des travaux, les rues Criblerie, Ecurolerie, Parfondins et la place Fretey la circulation sera alternée.

Article 2 : La circulation sera alternée dans ces rues, empiètement sur chaussées.

Article 3 : La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, livre 1, quatrième partie, signalisation de prescription et livre 1, huitième partie, signalisation temporaire, sera mise en place par l'entreprise.

Article 4 : Monsieur le Maire de Saint Etienne l'Allier et Monsieur le Commandant du groupement de gendarmerie sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur.

Fait à Saint Etienne l'Allier  
Le 25 juillet 2023

Le Maire de Saint Etienne l'Allier  
Jean-Charles BEAUCHÉ

